



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais  
Service économie agricole

Monsieur COQUERELLE Sébastien  
103 route de Boursin  
62142 COLEMBERT

Réf. :62-26137

**Objet : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles**

**Réf. : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du Code rural et de la pêche maritime**

Monsieur,

Par courrier enregistré par mes services le 26/03/26, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en votre installation en Exploitation Individuelle. Les parcelles sont actuellement mises en valeur par la SCEA DU BLANC MONT à COLEMBERT.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 68,2934 ha, inférieure au seuil de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le SMIC horaire

**- l'opération que vous projetez compromet la viabilité du preneur en place**

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 70 ha, **il apparaît que votre projet relève du régime de l'autorisation préalable d'exploiter** tel que défini à l'article L.331-2 I du Code rural et de la pêche maritime.

Afin d'obtenir l'autorisation d'exploiter les parcelles listées en annexe, **vous devez déposer une demande complète** que vous trouverez à l'adresse suivante : <https://www.pas-de-calais.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-developpement-rural/Economie-agricole/Contrôle-des-structures/Demande-d-autorisation-d-exploiter>.

La prise de position cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne corres-

pond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 22/05/26  
Pour le préfet, par subdélégation,  
Le chef du pôle Appui à la performance économique et gestion de crise  
du Service régional de la performance économique et environnementale  
des entreprises des Hauts-de-France

Xavier BORTOLIN

**Références cadastrales des biens objet de la demande**  
**n°62-26137**

E.I. COQUERELLE Sébastien demeurant à COLEMBERT a déposé une demande de prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles pour une surface de 68,2934 ha.

Communes	Références cadastrales	Superficies
COLEMBERT	0A 0029	9 ha 96 a 00 ca
COLEMBERT	0A 0025	9 ha 94 a 00 ca
COLEMBERT	0D 0112	7 ha 27 a 70 ca
COLEMBERT	0D 0137	6 ha 22 a 90 ca
COLEMBERT	0D 0135	ha 20 a 90 ca
COLEMBERT	0C 0171	3 ha 88 a 50 ca
COLEMBERT	0C 0399	4 ha 20 a 55 ca
COLEMBERT	AA 0002	ha 50 a 47 ca
COLEMBERT	AA 0003	ha 21 a 78 ca
COLEMBERT	AA 0001	2 ha 11 a 11 ca
COLEMBERT	AA 0107	ha 8 a 57 ca
COLEMBERT	AA 0109	ha 54 a 07 ca
COLEMBERT	AA 0106	ha 67 a 17 ca
COLEMBERT	0A 0022	6 ha 41 a 60 ca
COLEMBERT	AB 0073	3 ha 68 a 56 ca
COLEMBERT	AB 0072	2 ha 51 a 47 ca
COLEMBERT	0C 0580	2 ha 74 a 54 ca

COLEMBERT	OB 0235	2 ha 30 a 30 ca
NABRINGHEM	OA 0005	1 ha 34 a 80 ca
NABRINGHEM	OA 0002	2 ha 21 a 85 ca
SANGHEN	OB 0469	1 ha 22 a 50 ca